

# Agrexco : le grand jour est venu !

« Aujourd'hui, ce n'est pas une inauguration mais ce jour, ce grand jour, viendra ! » déclarait le 21 janvier 2010 C. Bourquin, Président de Région invité par le CRIF sur le bateau Agrexco à Sète.

Ce grand jour est venu : Mardi 30 août 2011, le tribunal de Tel Aviv a ordonné la mise en liquidation des actifs de l'entreprise Agrexco qui disparaît de la scène.

Cette mise en échec du projet de la Région est un triple désaveu :

- Désaveu d'une approche économique qui prône la libre concurrence au mépris des valeurs et qui n'hésite pas à commercer avec un état colonisateur.
- Désaveu d'une approche économique qui privilégie les entreprises de l'agrobusiness au détriment du développement des paysans de la Région.
- Désaveu d'un type de développement qui se fait au mépris des impératifs écologiques (acheminement de marchandises à des milliers de KM à des coûts énergétiques et de pollution élevés).

Répondant à l'appel du BNC (Comité National Palestinien de Boycott) La coalition contre Agrexco qui rassemble 105 organisations (Partis, syndicats et associations) s'opposait depuis mai 2009 à la venue à Sète de cette entreprise.

La campagne de boycott d'Agrexco menée en France et en Europe avec les palestiniens du BNC est à l'origine des difficultés financières (baisse des parts de marché en Europe en 2010) qui ont coulé l'entreprise israélienne.

30 août 2011

Coalition contre Agrexco

Revue de presse:

## **Agrexco-Carmel : le leader israélien des fruits en passe d'être liquidé**

### **Les Echos**

Agrexco-Carmel, principal exportateur israélien de fruits et légumes, va mettre la clef sous la porte la semaine prochaine, a annoncé hier le quotidien des affaires israélien « The Marker ». Agrexco France a confirmé aux « Echos » que la liquidation devrait être prononcée le 11 septembre par le tribunal de commerce. Alors que l'entreprise, détenue à 30 % par les autorités israéliennes, est en difficulté, aucune offre de reprise solide n'a en effet été présentée au tribunal. Selon « The Marker », l'entreprise coopérative est endettée à hauteur de 160 millions de shekels (31 millions d'euros).

La juge du tribunal, Varda Alshech, a imputé les difficultés d'Agrexco à des gaspillages et à une mauvaise gestion, précise le quotidien israélien. « *La compagnie a investi massivement dans des navires, ce qui a largement contribué à son naufrage dans les eaux profondes de la faillite* », a affirmé la juge.

### **Action de groupes propalestiniens**

En février, des associations françaises propalestiniennes avaient accusé le groupe israélien d'exporter illégalement des produits provenant des colonies dans les territoires palestiniens. Il y a un an, ces organisations avaient lancé une action en justice contre Agrexco devant le tribunal de commerce de Créteil (Val-de-Marne). Les militants propalestiniens organisent régulièrement en Europe des actions, notamment dans les grands magasins, pour appeler au

boycott de produits israéliens.

Créée en 1957, la coopérative, cogérée par l'Etat israélien et les agriculteurs, avait le monopole de l'exportation des fruits, légumes et fleurs. Elle comptait deux bureaux de vente en Israël, huit en Europe, et un à New York.

**M.-J. C., Les Echos**